



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE MARADI
Département de Dakoro
Commune Rurale de Korahane

Procès-Verbal de la 4eme session Ordinaire au titre de l'année 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 11 décembre, s'est débutée dans la salle de réunion de la Mairie de Korahane, la 4^{ème} session ordinaire du conseil municipal au titre de l'année 2023 sous la présidence de Mr Abdou Salifou Maire /président du conseil municipal.

Etaient présents :

Les conseillers élus :

1. Abdou Salifou
2. Harouna Elh Ousmane
3. Garba Ibrahim
4. Mahamane Harouna
5. Djafarou Harouna
6. Hadiza Idi
7. Anni Hankouraou
8. Yacouba Inoussa
9. Sani Amadou
10. Salissou Elh Adamou

es membres de droit :

1. Hamza Mahé, représentant chef groupement peulh
2. Maman Salifou, représentant chefferie particulière de Korahane II

Etaient absentes :

Tchima Ousmane, conseillère élue empêchée (malade)
Ramatou Adamou, Secrétaire Générale en mission

Le secrétariat de séance est assuré par **Harouna Elh Assoumane**, le Maire Adjoint.

Le quorum étant atteint, le président a présenté le projet d'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
2. Lecture et adoption du PV de la session précédente
3. Adoption du budget 2024
4. Adoption du PIA 2024
5. Adoption PPM 2024
6. Situation des ouvrages hydrauliques de la Commune
7. Situation du Secrétaire municipal de la Commune
8. Communication sur la perspective d'un recensement administratif
9. Divers

Après une Fatiha et une brève présentation des différents participants, le président du conseil en présence du SG du département de Dakoro a ouvert la séance tout en adressant ses mots de bienvenu.

- ✓ Après avoir discuté sur les points inscrits à l'ordre du jour, les conseillers l'ont adopté.
- ✓ S'agissant du 2^{ième} point, après lecture du PV, quelques corrections ont été apportées par les conseillers, ce dernier fut adopté par la plénière.
- ✓ Pour le point 3 un budget de Soixante-six millions trois mille neuf cent soixante-huit francs CFA (**66 003 968f**) équilibré en recettes et en dépenses a été adopté par tous les conseillers présents.
- ✓ Pour le Plan d'Investissement Annuel (PIA) trois cent quarante-six millions deux cent soixante-dix mille neuf cent franc CFA(**346 270 900f**) a été également adopté par la même procédure.
- ✓ Concernant les ouvrages hydrauliques, le conseil avec l'appui du SG de la préfecture et du DDH/A ont proposé de continuer la gestion communautaire et d'accélérer le choix du délégataire tout en respectant les procédures règlementaires.
- ✓ Pour la situation du Secrétaire Municipal, le Maire et son adjoint ont discuté à huit clos avec lui en même temps avec le receveur. Après l'échange, les deux (receveur et secrétaire municipal) ont pris l'engagement d'être à jours vis à vis de tous documents relevant à leur compétence.
- ✓ Le recensement administratif a été reporté pour l'année 2024.
- ✓ En divers, le problème des collecteurs a été évoqué. Constat fait, les ressources ne rentrent pas assez par rapport à l'année passée, donc ils doivent redoubler d'effort et ils devraient avoir un arrêté de nomination conformément aux textes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance le 14/12/2023 à 17h 30 tout en remerciant l'ensemble du conseil et a souhaité bon retour à tous.

Fait à Korahane, le 14 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Harouna Elh Assoumane



Le président du conseil :

Abdou Salifou

